

PROVINCE DU LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT D'ARLON
COMMUNE DE MARTELANGE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2021.

Présents : MM. WATY Daniel, Bourgmestre

WAGNER Patricia, MERTZ Stéphane, KENLER Thierry, Echevins
THOMAS Roland, HUBERTY William, KERGER Rolande, Conseillers
FELLER Cindy, Présidente du CPAS
GEORGES Loraine, Directrice générale

Excusé : MM. DUFOND Olivier, Conseiller

Objet : Approbation du rapport de suivi du PAEDC.

LE CONSEIL,

Considérant que le conseil a adhéré à la nouvelle Convention des Maires pour le climat et l'énergie, visant à réduire les émissions de CO2 d'au moins 40 % d'ici à 2030 et regroupant les deux piliers du changement climatique, l'atténuation et l'adaptation, dans cette initiative en séance du 6 novembre 2019 ;

Considérant que l'atténuation et l'adaptation peuvent offrir de multiples avantages pour l'environnement, la société et l'économie. Si elles sont menées de pair, ces deux politiques ouvrent de nouvelles opportunités pour promouvoir un développement local durable, notamment la possibilité de bâtir des communautés et des infrastructures plus inclusives, résilientes et économes en énergie ; d'améliorer la qualité de vie ; de stimuler les investissements et l'innovation ; de stimuler l'économie locale et créer des emplois ; de renforcer l'engagement et la coopération des parties prenantes ;

Considérant que le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat voté également en séance du Conseil communal du 6 novembre 2019 est le fruit du travail d'un comité de pilotage interne aux services communaux ;

Considérant que ce plan d'actions voté en 2019, ne peut être considéré comme un document figé, et qu'il doit dès lors être remis à jour afin de refléter de manière croissante une vision partagée par l'ensemble des acteurs du territoire ;

Attendu que le premier rapport de suivi a été réalisé par l'APERe dans le cadre du projet Implement, financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne ;

Considérant qu'à ce jour, l'Administration communale ne dispose pas des ressources humaines suffisantes pour supporter dans son entièreté la charge de travail inhérente à la coordination de la mise en œuvre de ce plan d'actions ;

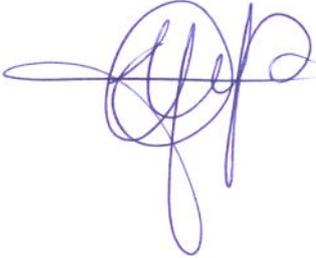
Attendu que la priorité de l'Administration communale est donc de rechercher une solution viable à long terme pour allouer les ressources humaines suffisantes à cette coordination ;

Vu le rapport de suivi 2021 en annexe ;

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

D'approuver le rapport de suivi 2021 du Plan d'action en faveur de l'Energie Durable et du Climat de la commune de Martelange.

La Directrice générale,
L. GEORGE



Par le Conseil,



Le Bourgmestre,
D. WATY

